



SAGE CAMARGUE GARDOISE

Dossier Préliminaire pour le projet d'extension du périmètre du SAGE à la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde



Novembre 2009

Préambule

Suite à la transcription de la directive cadre sur l'eau en 2004, une procédure de révision du SDAGE a été initiée. La Corse et le bassin Rhône Méditerranée disposeront de leur propre SDAGE respectif. L'approbation du prochain SDAGE RM 2010-2015 et son programme de mesures doit intervenir fin novembre 2009.

Le nouveau SDAGE RM traduira concrètement la directive cadre sur l'eau dans notre sous bassin de la Camargue gardoise et déterminera les objectifs de qualité (bon état, bon potentiel écologique...) que devront atteindre les « masses d'eau » (rivières, lacs, eaux souterraines ; ...) d'ici à 2015, y compris sur notre sous-bassin de la Camargue gardoise. Il définira également les orientations fondamentales à retenir pour atteindre ces objectifs et sera accompagné d'un programme de mesures à mettre en œuvre.

Les SAGE actuellement mis en œuvre comme le SAGE Camargue gardoise doivent être révisés pour se conformer à ces nouvelles dispositions de la LEMA et être rendus compatibles avec le prochain SDAGE.

La CLE du SAGE Camargue gardoise, réunie en juin 2009, souhaite profiter de cette révision du document pour étendre le périmètre du SAGE de la Camargue gardoise à la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde où les enjeux pour l'eau et les zones humides sont proches de ceux pris en compte dans l'actuel périmètre.

Ce mémoire constitue donc le dossier préliminaire pour l'extension du périmètre du SAGE de la Camargue gardoise à la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde.

Sommaire

I.	MOTIVATIONS DU PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SAGE CAMARGUE GARDOISE A LA PLAINE DE BEAUCAIRE/FOURQUES/BELLEGARDE	5
I.1.	<i>Une diversité de milieux et d'activités humaines en fortes interactions</i>	5
I.2.	<i>Une extension légitime du périmètre du SAGE</i>	6
II.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	8
II.1.	<i>SDAGE et SAGE</i>	8
II.2.	<i>SDAGE Rhône Méditerranée et Camargue gardoise</i>	9
II.3.	<i>Directive Cadre sur l'Eau et Camargue gardoise</i>	11
a -	Les COURS D'EAU (BV > 10 km ²), avec :	12
b -	Les CANAUX DE NAVIGATION (=masse d'eau artificielle), avec:.....	12
c -	Les EAUX LITTORALES (BV > 10 km ²) :	13
d -	Les EAUX SOUTERRAINES :	13
III.	JUSTIFICATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SAGE DE LA CAMARGUE GARDOISE	18
III.1.	<i>Cohérence territoriale</i> :	18
a -	Cohérence géographique et physique :.....	18
b -	Cohérence technique et socio-économique :	18
III.2.	<i>Cohérence des enjeux</i> :	19
a -	Gestion du risque inondation :	19
b -	Développement durable autour des zones humides.....	20
c -	Qualité de l'eau et des milieux aquatiques	21
III.3.	<i>Modification de la CLE : proposition</i>	22
a -	Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (25 membres)	22
b -	Collège des usagers (16 membres).....	22
c -	Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat (7 membres)	23
	ANNEXES	24

Liste des figures

Figure 1 : localisation des masses d'eau « cours d'eau »	12
Figure 2 : localisation des masses d'eau de transition.....	13
Figure 3 : localisation des masses d'eau souterraines	13

Liste des tableaux

Tableau 1: Thématiques abordées dans le SAGE Camargue gardoise	6
Tableau 2 : Programme de mesures 2010-2015 pour le territoire étendu de la Camargue gardoise :	14
Tableau 3 : Mesures complémentaires pour les masses d'eau superficielles.....	17

Liste des cartes

Carte 1 : Situation géographique et administrative	24
Carte 2 : Gestion concertée de l'eau et des zones humides.....	24
Carte 3 : Masses d'eau DCE	24
Carte 4 : Zones humides.....	24
Carte 5 : Zone inondable et gestion concertée du ressuyage	24

I. Motivations du projet d'extension du périmètre du SAGE Camargue gardoise à la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde

I.1. Une diversité de milieux et d'activités humaines en fortes interactions

La Camargue gardoise est une zone humide à forte valeur patrimoniale attestée par de nombreuses reconnaissances, labels, et inventaires : site inscrit (1963), ZICO, inscription à l'inventaire RAMSAR (1996), ZNIEFF, site test du programme MedWet, site Natura 2000 et plus récemment Réserve de Biosphère (programme Man and Biosphère - Unesco), etc...

En plus de leur valeur paysagère unique, de vastes roselières accueillent des oiseaux d'eau remarquables comme le Héron pourpré ou le Butor étoilé. Plateforme de migration pour les oiseaux, le delta du Rhône ne dispose au sud de l'Europe que de deux zones équivalents : le delta du Danube et celui du Guadalquivir.

L'originalité de ce patrimoine exceptionnel et de son maintien est du à l'action anthropique de maîtrise de l'eau.

En effet, à la spécificité des milieux naturels et des espèces favorisées par la présence d'eau douce, saumâtre et salée, s'ajoute un fond culturel et de savoir-faire important, basé sur des activités productives ou de loisirs utilisant l'eau : l'exploitation du roseau, la viticulture, etc...

Cette diversité confère à cette zone d'étangs et de marais un caractère bien différencié dans le delta rhodanien entre les départements des Bouches du Rhône et du Gard. Les traits communs sont l'exploitation des salines, la riziculture, le pâturage des sansouires, la chasse à l'eau,...

La diversité et le morcellement spatial des usages rendent difficile une gestion commune des marais et des étangs. Certains groupes d'utilisateurs représentent des corporations influentes à divers titres, soit qu'ils constituent un secteur économique important (riziculture, chasse privée, sagne) soit qu'ils aient une influence politique forte (pêcheur, chasseurs) soit encore qu'ils représentent une part non négligeable de la population (chasse communale). Cette structuration sociale corporative ne remplit plus dans ce contexte, les fonctions de régulation et de coopération entre les acteurs.

A partir des années 80, des associations locales s'inquiètent de la situation et réclament une protection de la Camargue gardoise. Au début des années 90, le Conseil Général du Gard entreprend de mettre en œuvre une politique de développement local basée sur la protection et la valorisation de la zone (création de réserves naturelles), la maîtrise de la gestion de l'eau et l'amorce d'une ouverture au tourisme sous la forme dite d'éco-tourisme.

C'est dans ce contexte qu'est créé en 1993, le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise.

La mise en œuvre d'une charte de l'Environnement (1995) associée à un SAGE (approuvé en 2001) constitue le pivot de l'action. Les périmètres choisis, ont été technico-administratifs définis davantage par rapport aux structures et organismes préalablement existant sur des parties de la zone humide et sur des critères d'identité culturelle et ne prenant pas forcément en compte les véritables échelles fonctionnelles de l'hydrologie de la zone (Cartes en annexe).

Ainsi, le Sage Camargue gardoise adopté en 2001 propose d’agir selon trois thématiques regroupées dans le tableau suivant :

<p style="text-align: center;">Développement durable autour des zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance et diffuser l’information • Préserver la fonctionnalité des milieux • Améliorer l’adéquation usages / préservation des ressources 	Maintenir la concertation et faire vivre le SAGE
<p style="text-align: center;">Gestion du risque inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du risque inondation • Prévention du risque inondation • partage du risque inondation 	
<p style="text-align: center;">Qualité de l’eau et des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance • Prévention des risques de pollution • Réduction de facteurs de pollution 	

Tableau 1: Thématiques abordées dans le SAGE Camargue gardoise

Les crues du Vidourle (septembre 2002) traumatisantes par leur ampleur et leur caractère meurtrier puis les inondations du Rhône encore plus imposantes en décembre 2003 ont modifié la donne : en effet, 30 000 hectares soit les 2/3 du territoire sont restés sous l’eau pendant près d’un mois. Onze communes ont été concernées sur des hauteurs d’eau variant d’une dizaine de centimètres à plus de deux mètres. Cette étendue d’eau correspond à un volume stocké de l’ordre de 300 millions de m³. La question des inondations, sur laquelle avait été largement élaboré le SAGE mais dans un esprit de restauration et d’adaptation des usages dans les champs d’expansion des crues et du décloisonnement des casiers, s’opposant aux endiguements sauvages, est passée au premier plan. L’étude précise de l’événement de 2003 est riche d’enseignements. Il marque une prise de conscience des forces et faiblesses du découpage actuel. Des problèmes de cohérence du périmètre de gestion choisis sont apparus avec acuité. Il semble que le périmètre du SAGE de la Camargue gardoise soit inadéquat pour résoudre cette question qui se situe à une plus vaste échelle.

I.2. Une extension légitime du périmètre du SAGE

Pour le thème lié aux inondations, rappelons qu’il n’y avait qu’un seul et vaste plan d’eau entre Beaucaire et Aigues Mortes lors de la crue du Rhône en 2003.

La continuité entre la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde et le territoire inclus dans l’actuel périmètre du SAGE est apparue évidente pendant la campagne de ressuyage des inondations de 2003. A la suite de ces événements, une union des ASA s’est constituée englobant les ASA du « nord » et les ASA du « sud », pour coordonner leurs actions. C’est cette coordination des gestionnaires des stations de pompage qui a contribué dans une très large mesure au ressuyage des terres en 2003.

La cartographie des espaces inondables en 2003 par le Rhône illustre la cohésion de ce territoire : il intègre la totalité des surfaces inondées par le Rhône lors de cet événement.

En réaction à cet événement, deux projets ont été montés parallèlement pour réduire les temps de submersion au Nord comme au Sud. Ces deux bassins étant hydrauliquement liés, et tous deux réunis dans l'Union des ASA, il serait souhaitable que la CLE puisse avoir une vision globale sur cette problématique et donc étendre le périmètre du SAGE Camargue gardoise à la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde.

De façon plus générale et transversale, on retrouve pour chaque thème directeur du SAGE une légitimité à étendre le périmètre de l'actuel SAGE à la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde.

Ainsi par exemple, pour le thème de la qualité de l'eau : le Canal du Rhône à Sète, artère principale qui alimente aujourd'hui les marais, est influencé par 5 connexions hydrauliques :

- le Vidourle, aux Portes du Vidourle
- la mer, via le chenal maritime d'Aigues Mortes
- le Vistre
- le Petit Rhône via l'Ecluse de St Gilles
- le Rhône à Beaucaire.

La qualité des milieux aquatiques et les activités liées à l'usage de l'eau sont impactées de manière équivalente par la qualité de la masse d'eau de Beaucaire à la mer.

Il paraît donc judicieux d'inclure dans le nouveau périmètre, la branche du canal de St Gilles à Beaucaire jusqu'à la prise du Rhône, ce qui favorisera également la mise en œuvre du programme de mesures prévu par le SDAGE.

Pour le thème du développement durable, on retrouve les mêmes activités liées à l'usage de l'eau « au nord » comme « au sud ». Ainsi par exemple, le tourisme fluvial sur le Rhône, le Petit Rhône et le Canal du Rhône à Sète permet de découvrir tout le territoire et contribue au développement d'infrastructures (ports et haltes nautiques à Beaucaire, Bellegarde, ST Gilles, Gallician, Aigues Mortes, Grau du Roi...). Le développement de cette activité représente à la fois un atout pour la Camargue gardoise et un risque de conflit entre usagers.

La concertation au sein de la CLE et de ses commissions thématiques sur l'ensemble du linéaire de Beaucaire aux portes du Vidourle et au Grau du Roi, favorisera la prise en compte des besoins de chacun dans le respect des valeurs patrimoniales du site ainsi que l'adhésion à un projet de développement maîtrisé.

De manière plus générale, la valorisation des caractéristiques patrimoniales et culturelles reconnues à travers différents labels et classements nationaux et internationaux est également un moteur de développement durable qui pourrait bénéficier à la plaine Beaucaire/Fourques/Bellegarde.

II. Contexte réglementaire

II.1. SDAGE et SAGE

La première loi sur l'eau de 1992 a créé deux outils de planification de la gestion des milieux aquatiques : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), mis en place à l'échelle des grands bassins hydrographiques et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui permettent de décliner au niveau local les principes de gestion intégrée des milieux aquatiques.

Le premier SDAGE du bassin Rhône Méditerranée, entré en vigueur en 1996, vient d'être révisé pour intégrer les nouveautés issues de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000. Ce texte majeur engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Sa principale ambition est que tous les milieux aquatiques : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, eaux côtières et de transition, doivent être en bon état d'ici à 2015, sauf si des raisons d'ordre technique, naturel ou économique, expressément justifiées, expliquent que cet objectif ne peut être atteint dans ce délai.

Le SDAGE bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique ; il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et fixe les objectifs assignés aux masses d'eau pour 2015 : bon état, le cas échéant avec demande de dérogation pour l'échéance ou le niveau de l'objectif.

Parallèlement, le programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée détermine les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de bon état, prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SAGE est l'outil de définition de la politique locale de l'eau. Son objectif fondamental est l'obtention d'un équilibre durable alliant protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages à l'échelle d'une unité hydrologique cohérente. Il doit également établir les liens indispensables avec les politiques d'aménagement du territoire sur son périmètre.

Le SAGE est fondé sur une démarche partenariale, réunissant l'ensemble des acteurs locaux autour de la construction d'une politique cohérente et solidaire. Son but est de « fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides ».

Le SAGE doit être compatible avec les préconisations du SDAGE (article L212-3 du code de l'environnement) : il doit intégrer les objectifs environnementaux du SDAGE et les traduire de la façon la plus opérationnelle possible. Les SAGE sont essentiels à la mise en œuvre du programme de mesures, et aussi en termes de concertation et de coordination des politiques menées par les différents acteurs (urbanisme, activités économiques, ...) sur les bassins.

L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE sont précédées d'une phase préliminaire, qui présente le principe et les grandes lignes argumentaires du projet de SAGE, justifie le projet de périmètre et montre la cohérence en termes d'objectifs et d'enjeux avec les orientations du SDAGE.

La CLE est chargée de l'élaboration du SAGE et de sa mise en place pour les 6 ans à venir. Les mesures sont donc élaborées par les acteurs locaux et c'est pourquoi leur implication constante est indispensable.

Le SAGE doit comporter in fine un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource, un règlement et des documents graphiques.

Lorsque le SAGE a été approuvé et publié, le règlement et ses documents cartographiques sont directement opposables à toute personne publique ou privée ; de plus, toute décision prise dans le domaine de l'eau par des autorités administratives au sein du périmètre défini par le SAGE doit être compatible ou rendue compatible avec le PAGD.

La loi de transposition d'Avril 2004 dispose que les documents d'urbanisme de type SCOT et PLU soient rendus compatibles avec les orientations des SDAGE et les objectifs des SAGE.

Par ailleurs, les Plans de Prévention des Risques (PPR) et les documents d'objectifs Natura 2000 doivent présenter un rapport de compatibilité vis-à-vis des SAGE.

Enfin, toute décision administrative concernant directement ou indirectement la politique de l'eau devra tenir compte des préconisations déclinées dans le SAGE.

II.2. SDAGE Rhône Méditerranée et Camargue gardoise.

Les dispositions du SDAGE nouvelle génération pour le périmètre étendu du SAGE Camargue gardoise sont synthétisées :

- La Camargue gardoise est constituée par une mosaïque de zones humides de type méditerranéen à fort enjeu patrimonial pour le bassin Rhône-Méditerranée. La Camargue est formée d'un ensemble de milieux très divers et spécifiques marqués par des degrés de salinité très variables : marais salants, lagunes et marais saumâtres, sansouires, roselières, canaux, cours d'eau, ripisylves, rizières, dunes et plages côtières, etc. A ces milieux sont inféodées de nombreuses espèces végétales et animales remarquables et notamment les oiseaux. La Camargue abrite de nombreuses espèces nicheuses rares et représente un site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau.
- L'homme a largement contribué à modeler l'ensemble de ces milieux par ses activités: endiguement des terres, irrigation, pratiques culturelles traditionnelles (pastoralisme, riziculture), et les activités salinières.... Aujourd'hui, l'intensification de l'agriculture, les nouvelles contraintes économiques peuvent porter atteinte à l'intégrité des écosystèmes par une banalisation, voire une dégradation de ces milieux et une perte de la biodiversité. En parallèle, le développement de l'éco-tourisme d'arrière pays impose une vigilance toute particulière pour la préservation de ce patrimoine naturel.

Devant la mutation des écosystèmes camarguais, l'orientation fondamentale est la préservation de la biodiversité et sa gestion à long terme.

Cet objectif implique le maintien de l'équilibre général jusqu'à présent constaté entre les activités économiques et les milieux par :

- le maintien des activités économiques traditionnelles (pêche, exploitation de roseaux, agriculture...)
- la mise en place de mesures agri-environnementales pour garantir la pérennité du fonctionnement des écosystèmes (pastoralisme...), l'harmonisation des usages hydrauliques qui leur sont liés;
- la limitation des cultures intensives, sources de pollution et causes d'altération physique des milieux ;
- le maintien des activités salinières ;
- la maîtrise de l'urbanisation et tout particulièrement celle de l'urbanisation diffuse, ainsi que du développement des activités touristiques ;
- la limitation de la pollution apportée par le fleuve Rhône ;
- etc.

Des actions sont déjà engagées à travers le Sage de la Camargue gardoise pour la protection et la préservation des milieux aquatiques remarquables :

- maîtrise foncière en corrélation avec des mesures réglementaires de protection et des plans de gestion,
- études pour le suivi de l'évolution des milieux, approfondissement de la connaissance sur la qualité de l'eau et des milieux,
- création d'un Observatoire de l'Eau..

Enfin, un des objectifs pour la Camargue est la mise en place d'une approche et d'une gestion globale des problèmes liés à l'eau pour régler l'ensemble des conflits d'usages :

- établir une coordination entre les différents partenaires : collectivités, usagers et administrations, mais aussi entre les structures existantes de gestion des digues, des canaux, etc. ;
- développer la connaissance et la gestion des risques d'inondations : les problèmes des crues du Rhône connus en 2003 et la rupture des digues ont rappelé le caractère inondable de la Camargue gardoise...

II.3. Directive Cadre sur l'Eau et Camargue gardoise

C'est environ 5000 ans avant Jésus Christ que la transgression Flandrienne (accident géologique) délimite le rivage camarguais au niveau de l'actuel bourrelet sableux (formation dunaire) de Montcalm.

Au nord de cette ligne, la sédimentation est continentale, fluvio-lacustre d'origine rhodanienne, au sud elle est d'abord marine et devient laguno-lacustre. Le fleuve Rhône puissant et tumultueux, après un parcours de 812 kilomètres est depuis longtemps l'artère centrale qui a vivifié la Camargue, se déplaçant au gré des crues, le faible dénivelé de la plaine étant en partie à l'origine de ses divagations. Ce n'est qu'après son endiguement complet en 1855 que la compartimentation actuelle du bassin camarguais est alors définitivement fixée.

La platitude de la topographie, première caractéristique remarquable du point de vue morphologique constitue un microrelief reflétant cette évolution. Les points culminants n'atteignent pas 5 mètres NGF, et les limites inférieures se situent jusqu'à -1.2 m NGF.

La Camargue gardoise présente aujourd'hui une alternance de zones basses occupées par des marais, lagunes saumâtres et des bandes de terre sèches dites « hautes », qui correspondent à d'anciens cordons littoraux. Ces structures influencent directement la végétation et les écosystèmes qui en découlent.

A mesure que l'on avance vers le Sud, le sol ; devient plus humide, les étangs apparaissent, les lagunes, puis enfin la mer.

Les formes morphologiques caractéristiques de la Camargue sont donc des bourrelets alluviaux, les ségonaux, les launes, les marais, les étangs, les dunes, les montilles et les formations littorales de la plage et de l'arrière plage, siège d'étangs temporaires. Les formations d'origine marine sont affleurantes du Sud au Nord jusqu'à proximité des étangs du Scamandre et du Charnier.

L'ensemble de ce territoire est alimenté en eau par une gestion anthropique d'ouvrages gravitaires (prises sur le Petit Rhône ou le Canal du Rhône à Sète) ou de stations de pompage (irrigation). En période d'inondation, les débordements du Vistre ou du Vidourle ou exceptionnellement ceux du Petit Rhône submergent les bassins fluvio-lacustre et repoussent le sel.

Cette mosaïque complexe de milieux offre une grande diversité de zones humides. Dans le cadre de la DCE, des objectifs de qualité ont été assignés sur certaines masses d'eau. Sont recensés sur le territoire du périmètre étendu du SAGE Camargue gardoise :

c - Les EAUX LITTORALES (BV > 10 km²) :

→ Eaux de transition (<50 ha) :

- Lagunes :
 - . étang du Médard
 - . étang de la Marette
 - . étangs du Scamandre/Charnier
- Petit Rhône

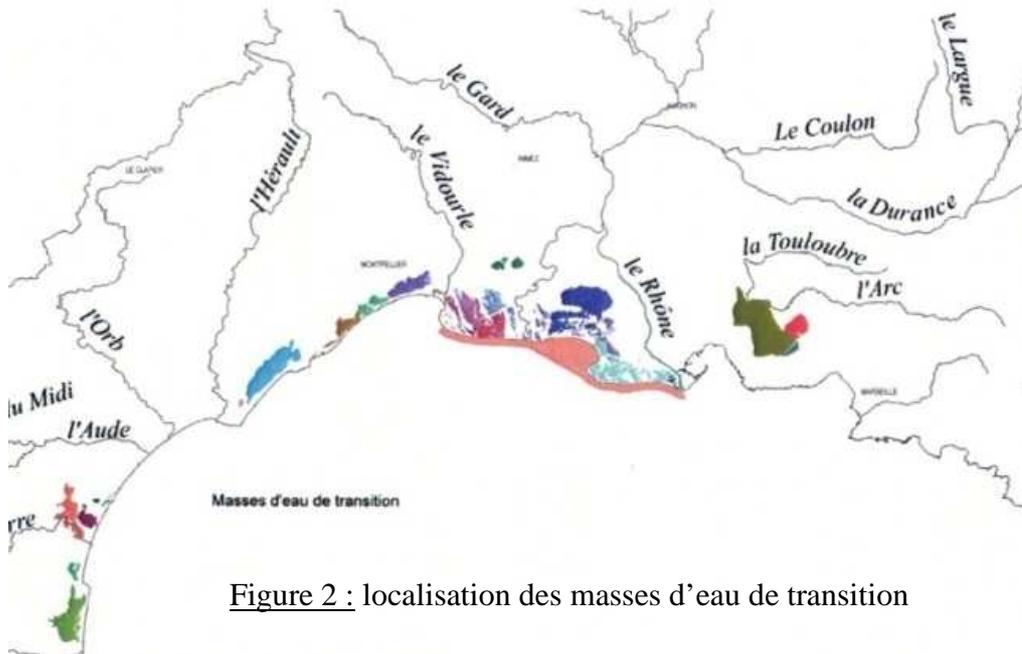


Figure 2 : localisation des masses d'eau de transition

d - Les EAUX SOUTERRAINES :

- . 6101 Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières
- . 6504 Domaine limons et alluvions IVaires du Bas Rhône et Camargue
- . 6323 Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon.

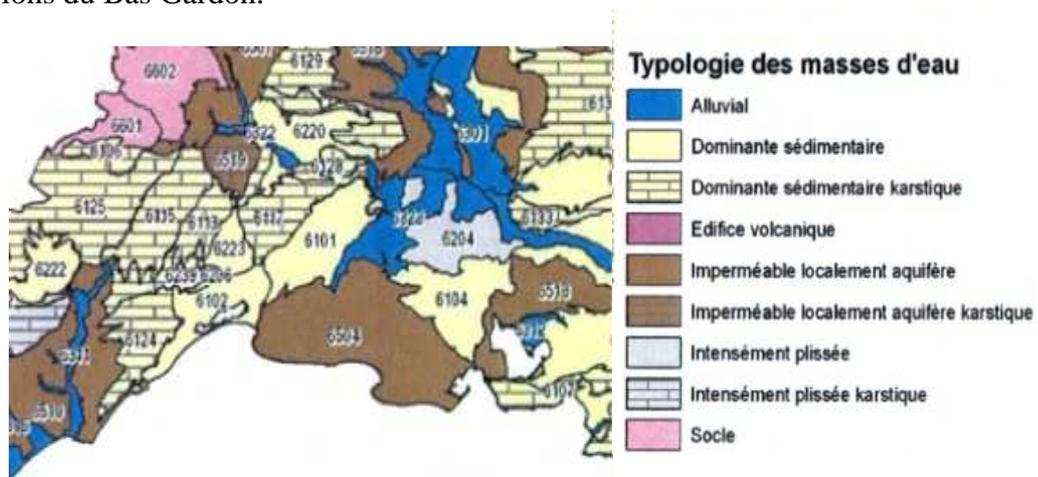


Figure 3 : localisation des masses d'eau souterraines

Parmi ces 21 masses d'eau,

- 6 ont un objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique en 2015
- 6 ont un objectif de bon état reporté à 2021, du fait essentiellement de la contamination par les pesticides et les nitrates et du temps de réponse du milieu aux actions de restauration de la qualité des eaux.
- 7 ont un objectif écologique reporté à 2027 car on dispose de très peu de connaissance sur ces masses d'eau.
- enfin 2 masses d'eau sont classées en masse d'eau artificielle.

Le programme de mesures jugées prioritaires pour chacune de ces masses d'eau est détaillé dans les tableaux suivants :

Tableau 2 : Programme de mesures 2010-2015 pour le territoire étendu de la Camargue gardoise :

Problèmes à traiter	Mesure	Bassin		
		Camargue gardoise	Vistre Costières	Rhône aval
Gestion locale à instaurer ou développer	Développer des démarches de maîtrise foncière	×	×	
	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	×		
Dégradation morphologique	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire	×		
	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau et de l'espace littoral		×	
	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		×	
	Restaurer les berges et/ou la ripisylve		×	

Menace sur le maintien de la biodiversité	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives	×		
	Aménager les sites naturels et organiser les activités, les usages et la fréquentation sur le littoral	×		
Perturbation du fonctionnement hydraulique	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manières concertée	×		
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)		×	
	Réduire les apports d'azote organique et minéraux		×	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires		×	
	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé		×	
Pollution par les pesticides	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	×		
	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion de sols		×	
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		×	
	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles		×	
	Acquérir des connaissances sur les pollutions en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu,...)	×		

Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation dans le futur		×	
Altération de la continuité biologique	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison			×
Dégradation morphologique	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés			×
Déséquilibre quantitatif	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace			×
	Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations			×
Substances dangereuses hors pesticides	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu...)	×		
	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle			×
	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses			×
	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux			×

Tableau 3 : Mesures complémentaires pour les masses d'eau superficielles

Problèmes à traiter	Mesure	Bassin		
		All. Anc. Vistrenque et Costières	All. Rhône entre confl. Durance et Arles	Limons et all. Du Bas Rhône et Camargue
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Couvrir les sols en hiver	×		
	Réduire les apports d'azote organique et minéraux		×	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	×		
	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé		×	
Pollution par les pesticides	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	×		
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	×	×	
	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	×		
	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation dans le futur	×		
	Exploiter des parcelles en agriculture biologique		×	
Risque pour la santé	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles		×	
Déséquilibre quantitatif	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel		×	

III. Justification de l'extension du périmètre du SAGE de la Camargue gardoise

III.1. Cohérence territoriale :

L'intégration de la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde dans le périmètre du Sage Camargue gardoise apparaît légitime au regard des critères prônés par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour la définition du périmètre d'un SAGE :

a - Cohérence géographique et physique :

La plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde est en totale continuité avec le territoire qui s'étend de St Gilles à Aigues Mortes. La limite Est est constituée par le Rhône puis le Petit Rhône, la limite sud par la mer, la limite ouest par le Vidourle et la limite nord par le massif des Costières.

Le couloir de St Gilles, encadré par le Rhône et les Costières, constitue le lien entre la plaine du nord et le territoire du sud. L'illustration de cette continuité entre les deux secteurs a été probante lors des inondations du Rhône en 2003 (les eaux de la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde se sont écoulées en Camargue gardoise par le couloir de St Gilles).

b - Cohérence technique et socio-économique :

Les ouvrages structurants qui conditionnent la gestion de l'eau du territoire sont les mêmes que l'on se situe dans la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde ou au sud de Saint Gilles :

- Le Canal du Rhône à Sète longe de part en part la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde avant de traverser la Camargue gardoise.
- Le canal d'irrigation du Bas-Rhône Languedoc puise son eau dans le Rhône depuis la prise d'eau à cheval sur la combe de Fourques et de Beaucaire avant d'arroser toute la plaine et la Camargue gardoise.
- On retrouve également une organisation du territoire identique dans les deux secteurs avec une couverture globale du territoire par les ASA ou les Syndicats d'assainissement pour la gestion de l'eau dans les secteurs agricoles. L'ensemble de ces ASA est aujourd'hui regroupé au sein d'une Union des ASA.

Par ailleurs, compte tenu de la taille modeste de la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde, il n'est pas envisageable d'y mettre en place une procédure de gestion aussi ambitieuse qu'un SAGE. Le SAGE Camargue gardoise représente donc une opportunité sur l'ensemble de la frange occidentale du delta du Rhône pour avoir une vision globale et transversale de la gestion de l'eau et des zones humides.

III.2. Cohérence des enjeux :

On retrouve cette cohérence territoriale dans les enjeux pour la gestion de l'eau et des zones humides identifiés dans le SAGE Camargue gardoise :

a - Gestion du risque inondation :

Suite aux inondations du Rhône en 2003, un partenariat a été mis en place par l'État, le Comité de Bassin et les différentes collectivités concernées pour la construction d'un projet global de développement durable sur le fleuve: le Plan Rhône. Ce Plan dédié au fleuve et à sa vallée aborde plusieurs volets thématiques allant de l'Energie, au patrimoine culturel en passant par le transport fluvial.

Le territoire de la Camargue bénéficie au titre du Plan Rhône d'une attention toute particulière concernant la thématique inondation : plusieurs projets sont aujourd'hui portés pour diminuer le risque de débordement du Rhône lorsqu'il est en crue :

- Un important projet de confortement et de calage de l'ensemble des digues, de Beaucaire à la mer est mené par le Symadrem, syndicat gestionnaire des digues.
- Plusieurs programmes pour améliorer le ressuyage des terres situées derrière les digues lorsque le débordement des eaux est inévitable sont également en cours : ainsi 3 projets sont intégrés dans le Plan Rhône :
 - Un projet de renforcement des stations de pompage en rive gauche du Rhône, porté par le Parc Naturel de Camargue,
 - Deux projets d'amélioration de l'évacuation des crues en rive droite du fleuve, porté par le SIAARCNB (syndicat intercommunal d'assainissement) pour la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde et par le SMCG pour la Camargue gardoise.

Bien que l'échelle du SAGE soit inadéquate pour résoudre cette question des inondations, il est pertinent d'avoir une vision globale sur la gestion des eaux débordées en rive droite du Rhône, puisque les eaux qui se déversent dans la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde finissent par arriver en Camargue gardoise via le couloir de St Gilles.

Même si les ASA ne sont pas directement maître d'ouvrages des projets de ressuyage du Plan Rhône, elles restent gestionnaires des équipements existants et futurs permettant de diminuer les durées de submersions. Pour plus d'efficacité en période de crise, les ASA du « nord » et les ASA du « sud » se sont regroupées au sein d'une Union des ASA.

Cette cohérence territoriale vis-à-vis de la problématique des inondations par le Rhône doit être identifiée dans le SAGE.

C'est pourquoi nous proposons que l'extension du périmètre du SAGE englobe en totalité les secteurs inondables dans la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde.

b - Développement durable autour des zones humides

Le développement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire a permis la valorisation économique des terrains, l'organisation durable de la gestion de l'eau (Les ASA), et le maintien de la ruralité. Toutefois ce développement progressif, mais accéléré dans les années 60, s'est obtenu au détriment des superficies de zones humides et donc des activités palustres extensives. L'opposition entre le caractère « naturel » présenté par ces dernières et les pratiques agricoles intensives qui n'en demeurent pas moins traditionnelles (riziculture, viticulture) se ressent sur l'ensemble du territoire.

L'évolution des milieux humides est conditionnée par les pratiques hydrauliques agricoles. Les assèchements, assainissement, endiguements de protection ont des conséquences hydrologiques sur les zones voisines.

Par contre le secteur agricole qui s'appuie sur l'image des zones humides camarguaises rappelle que le maintien de ces milieux est étroitement lié aux investissements dans la création et l'entretien des grands canaux d'origine agricole. La nécessaire coexistence des deux types d'activités traditionnelles apparaît donc incontournable.

Dans les grandes zones humides comme la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde où se côtoient différentes activités dont les besoins en eau divergent, le cloisonnement des parcelles apparaît pour les gestionnaires comme une solution directe à ces besoins. La valorisation économique de la zone humide sur du court terme se fait au détriment de nombreuses autres fonctions comme la libre répartition des eaux en période d'inondation, fonction filtre et échanges hydrauliques.

Les usagers sont conscients des conséquences possibles, mais les contraintes économiques freinent le développement d'une gestion globale et forcément moins adaptée aux besoins de chacun. La stratégie d'évitement des conflits est également une motivation pour ce type de solution. La répartition spatiale des activités et les moyens techniques utilisables sont aujourd'hui un frein à la restauration du fonctionnement passé des zones humides. La gestion de l'eau est à la base des principaux conflits d'usages dans les zones humides. Ils se traduisent généralement par une gestion anarchique des ouvrages hydrauliques qui ne s'appuie plus sur une logique consensuelle.

La CLE Camargue gardoise a, depuis la validation du SAGE en 2001, permis d'instaurer un dialogue constructif, souvent passionné, entre tous les acteurs de l'eau pour évoquer et parfois résoudre des problèmes majeurs liés à la gestion d'ouvrages hydrauliques (gestion du Canal du Rhône à Sète, alimentation des étangs...).

Les acteurs de la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde pourraient ainsi bénéficier de l'expérience de la CLE grâce à l'intégration de leur territoire par le SAGE de la Camargue gardoise.

C'est pourquoi nous proposons que l'extension du périmètre du SAGE englobe en totalité les zones humides de la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde répertoriées dans l'atlas ZH du Conseil Général du Gard.

c - Qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Ce thème était abordé de manière particulière dans le SAGE Camargue gardoise 1^{ère} génération : en effet le manque de connaissance sur l'état de la qualité biologique et physico-chimique de la ressource en eau de la Camargue gardoise est apparu comme un handicap à la définition d'objectifs d'amélioration. Le but essentiel de ce volet a consisté dans un premier temps à améliorer notre connaissance des milieux aquatiques en terme de qualité, afin de pouvoir définir des objectifs compatibles avec les enjeux de développement durable de ces milieux.

Ainsi, à l'initiative du SMCG, l'observatoire des zones humides de Camargue gardois a été créé en 2002 pour recenser et étudier l'évolution du territoire sous plusieurs aspects : l'eau, les milieux naturels, les activités humaines et les populations animales et végétales.

Il permet de rassembler l'ensemble des données existantes dans différentes structures publiques et privées, de les analyser pour interpréter l'évolution des milieux et de diffuser ces données aux différents acteurs du territoire.

L'ensemble de ces informations est regroupé dans un Système d'Information Géographique (SIG) et est accessible à l'ensemble des acteurs du territoire grâce à la mise en place d'un serveur cartographique, permettant de visualiser la cartographie en ligne à l'aide d'internet.

L'observatoire des zones humides regroupe donc toutes les données de la thématique de la qualité de l'eau disponible sur le territoire. L'ensemble des mesures réalisées dans les différents suivis de la qualité de l'eau mis en place dans le cadre de la DCE sont consultables :

- les données du réseau des sites de références
- le réseau de contrôle de surveillance (RCS)
- le réseau de contrôle opérationnel (RCO).

La connaissance des milieux à une échelle plus locale que celle qui prévaut pour une évaluation des enjeux à l'échelle du bassin RMC reste néanmoins indispensable pour la pertinence de la définition des programmes de travaux et de leur suivi.

Des réseaux hors DCE comme le RSL (Réseau de Suivi Lagunaire), le RIGL (Réseau Interrégional des Gestionnaires de Lagunes) ou encore le réseau de mesures du CG30 ont été développés sur le territoire de l'actuel SAGE Camargue gardoise et contribuent à l'enrichissement d'une connaissance fine et exhaustive du territoire.

L'élargissement du périmètre du SAGE à la Plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde permettrait d'améliorer la connaissance qualitative des milieux aquatiques sur ce territoire. Cela faciliterait la mise en place d'objectifs de qualité qui soient cohérents avec les enjeux des usages souhaités pour chaque milieu et cela permettrait également d'identifier puis de réduire les facteurs de déqualification.

L'extension de l'Observatoire des zones humides facilitera également la sensibilisation des acteurs locaux sur les problématiques de la qualité de l'eau par une meilleure diffusion des données.

C'est pourquoi nous proposons que l'extension du périmètre du SAGE englobe en totalité les zones humides de la plaine de Beaucaire/Fourques/Bellegarde répertoriées dans l'atlas ZH du Conseil Général du Gard.

III.3. Modification de la CLE : proposition

Une proposition de CLE, sujette à débat, a été présentée lors de la CLE du 10 juin 2009.

a - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (25 membres)

Région Languedoc Roussillon	
Conseil général du Gard	Commune d'Aigues Mortes
Canton de Vauvert	Commune du Grau du Roi
Canton de Beaucaire	Commune de St Laurent d'Aigouze
Canton de Rhône/Vidourle	Commune de St Gilles
Canton d'Aigues Mortes	Commune de Vauvert
CC Beaucaire Terre d'Argence	Commune d' Aimargues
CC Terre de Camargue	Commune du Cailar
CC Petite Camargue	Commune de Beauvoisin
Agglo de Nîmes Métropole	Commune de Beaucaire
SCOT Sud Gard	Commune de Fourques
Symadrem	Commune de Bellegarde
SMBV Vistre	
SIA Vidourle	
S M Nappes Vistrenque et Costières	

b - Collège des usagers (16 membres)

Chambre d'Agriculture
CCI : Nîmes/Uzès/Bagnols/Le Vigan
Monde industriel : Les Salins du Midi
 1 industrie de Beaucaire
Manadiers: Association des manadiers de taureaux de race de Camargue
Pêcheurs amateurs: Fédération du Gard pour la pêche et protection du milieu aquatique
Pêcheurs professionnels: Prud'homie
Sagieurs: Association Aprocam
Chasseurs: Fédération départementale des chasseurs
Monde agricole : Syndicat des vins de Sables
 Union des ASA
Riverains: Association de Défense de la Petite Camargue
Monde scientifique: Président du Comité Scientifique et Technique de la Camargue gardoise (CST)
Associations de protection de la Nature: SPN Gard / Nacicca
Office du Tourisme
Union des Consommateurs

c - Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat (7 membres)

Délégation InterServices de l'Eau (DISE) du Gard

Agence de l'Eau

Office National de L'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Conservatoire du littoral

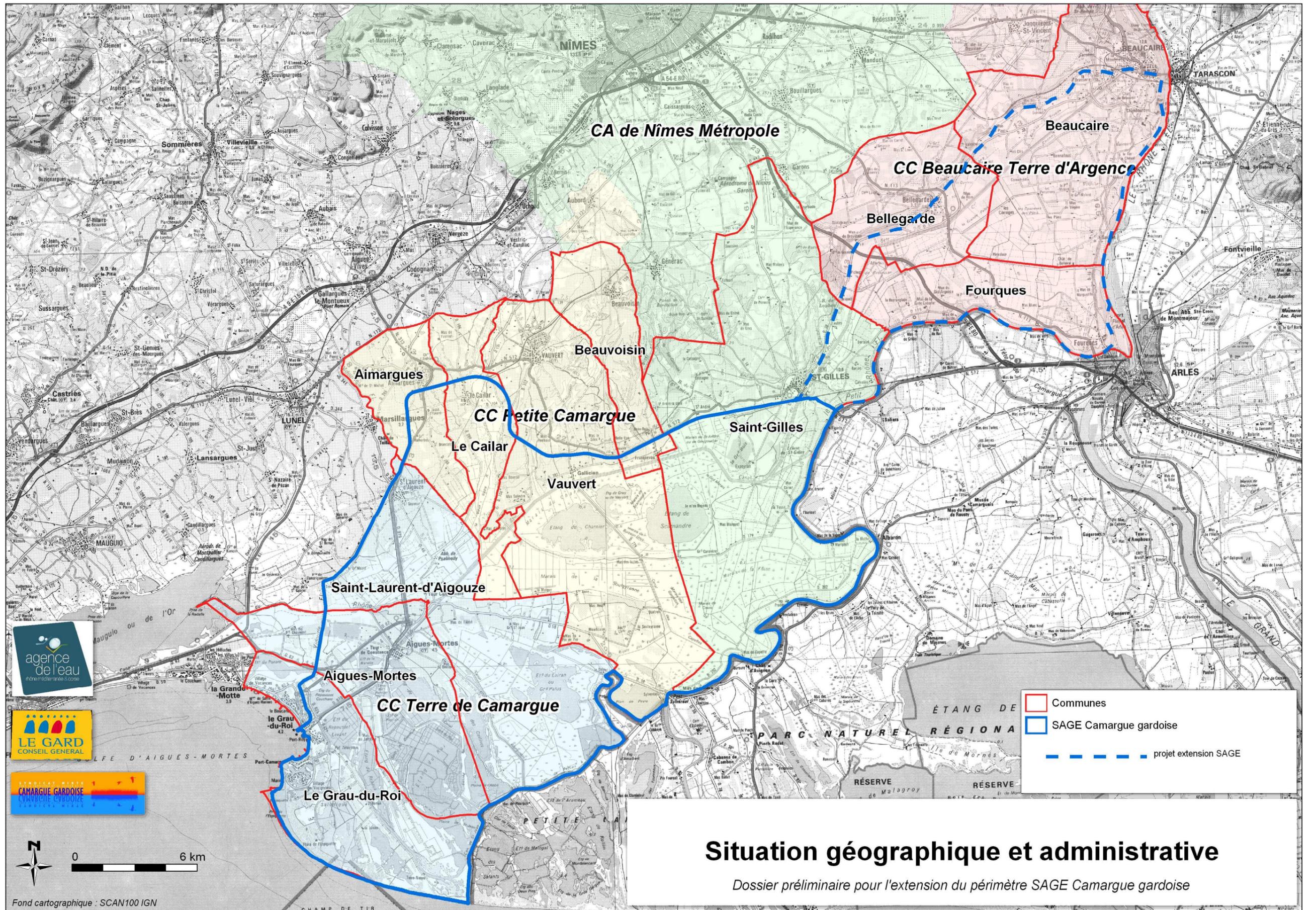
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Voies Navigables de France / Service Navigation Rhône Saône (SNRS)

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

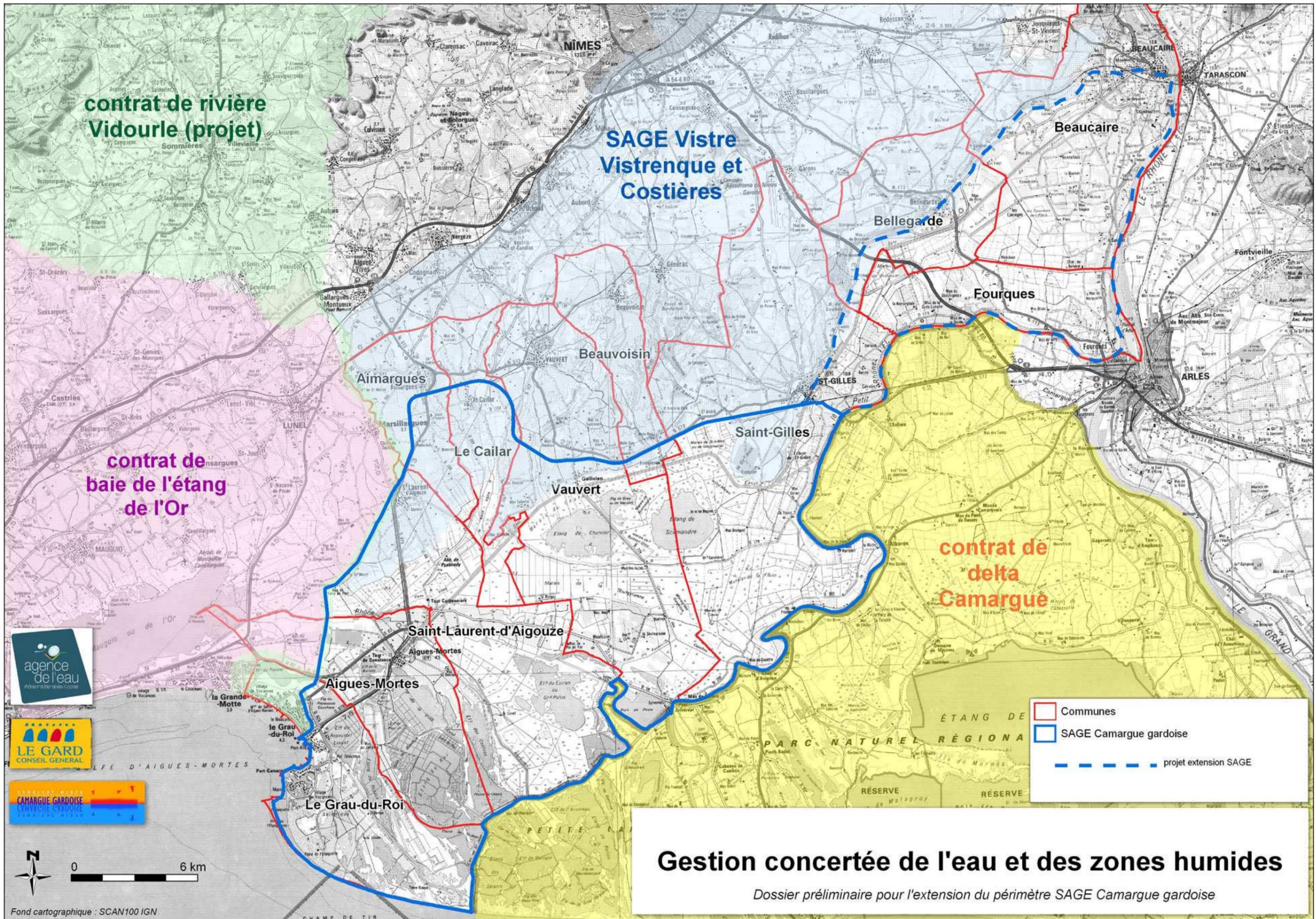
ANNEXES

- Carte 1 : Situation géographique et administrative
- Carte 2 : Gestion concertée de l'eau et des zones humides
- Carte 3 : Masses d'eau DCE
- Carte 4 : Zones humides
- Carte 5 : Zone inondable et gestion concertée du ressuyage



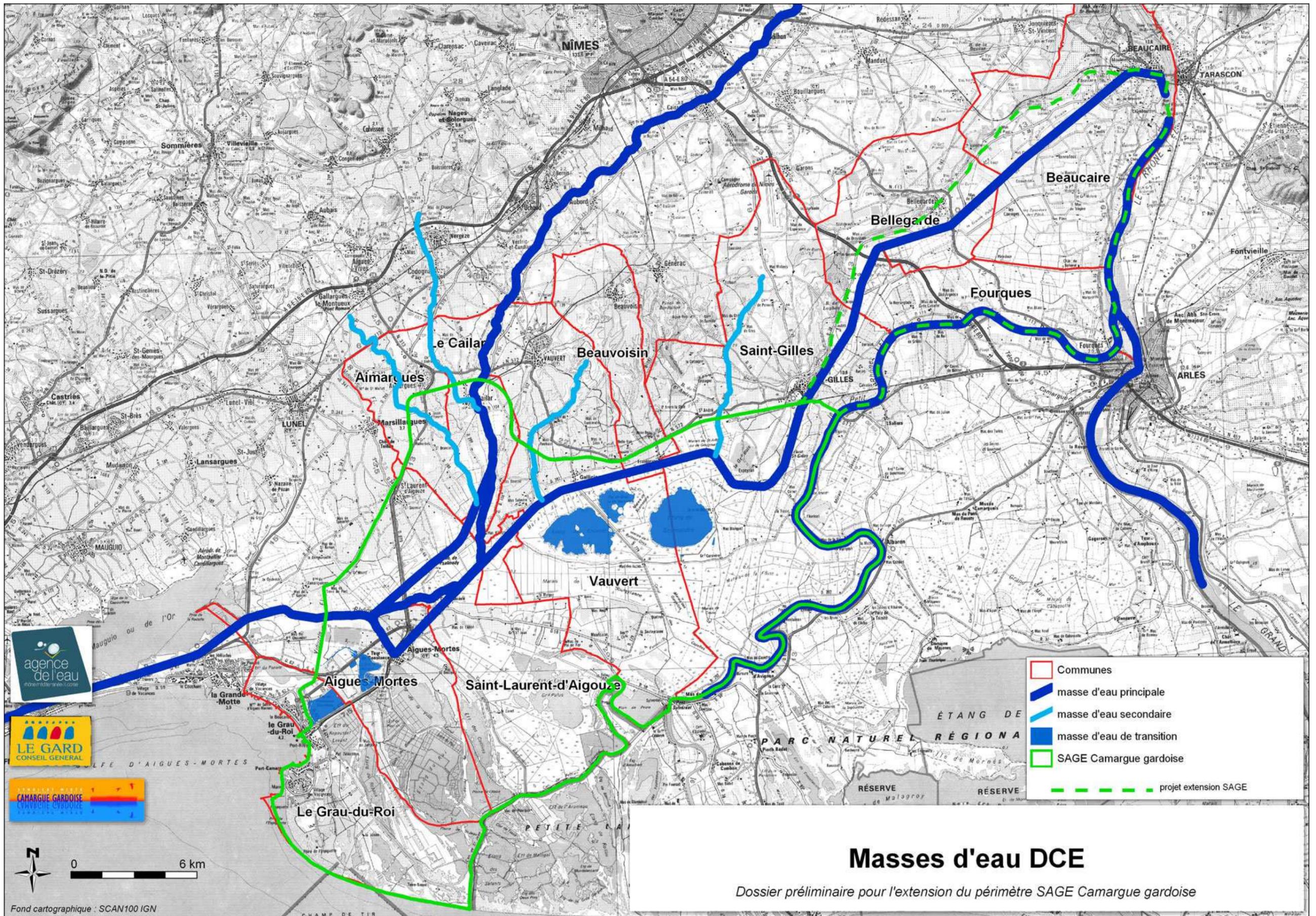
Situation géographique et administrative

Dossier préliminaire pour l'extension du périmètre SAGE Camargue gardoise



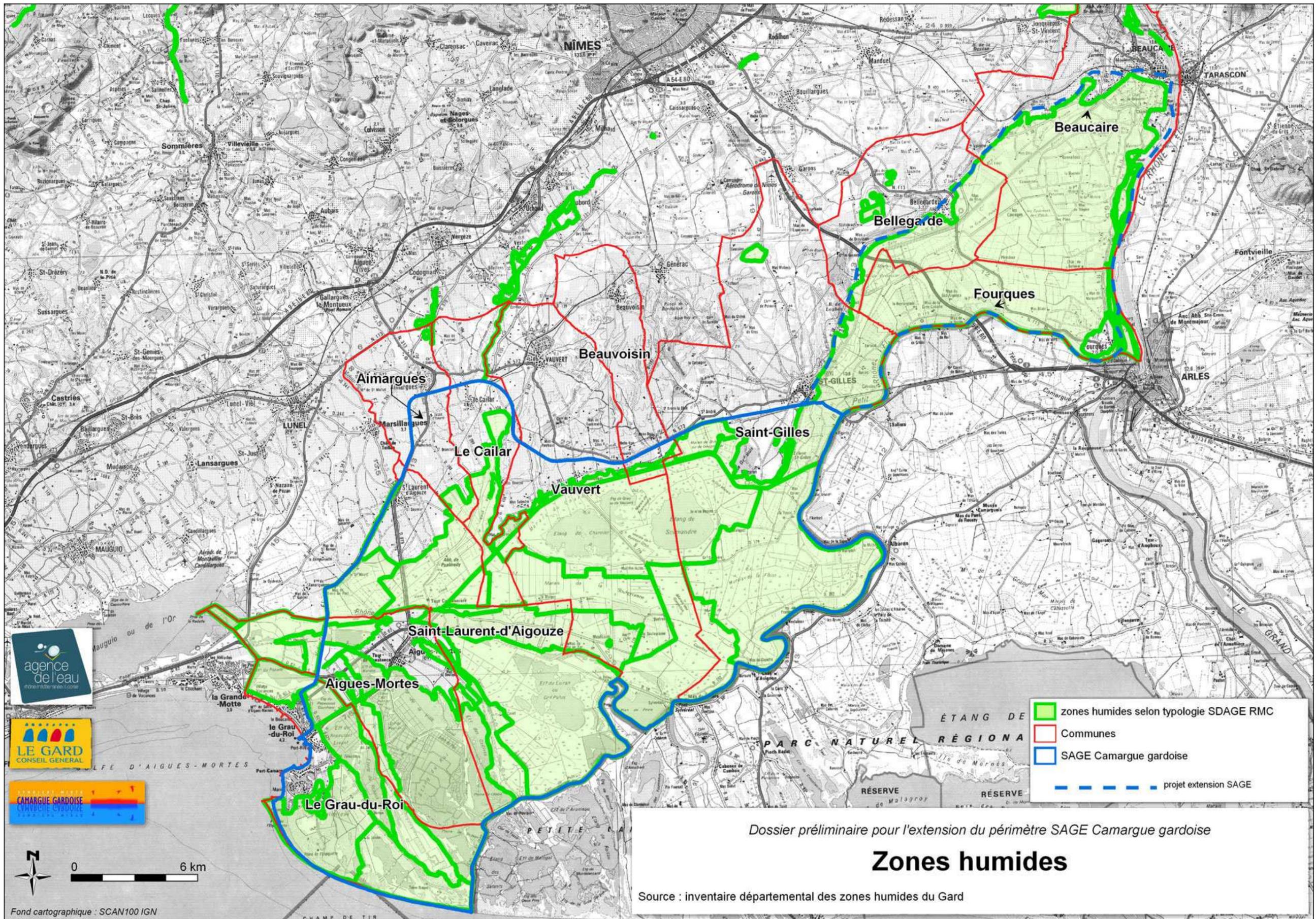
Gestion concertée de l'eau et des zones humides

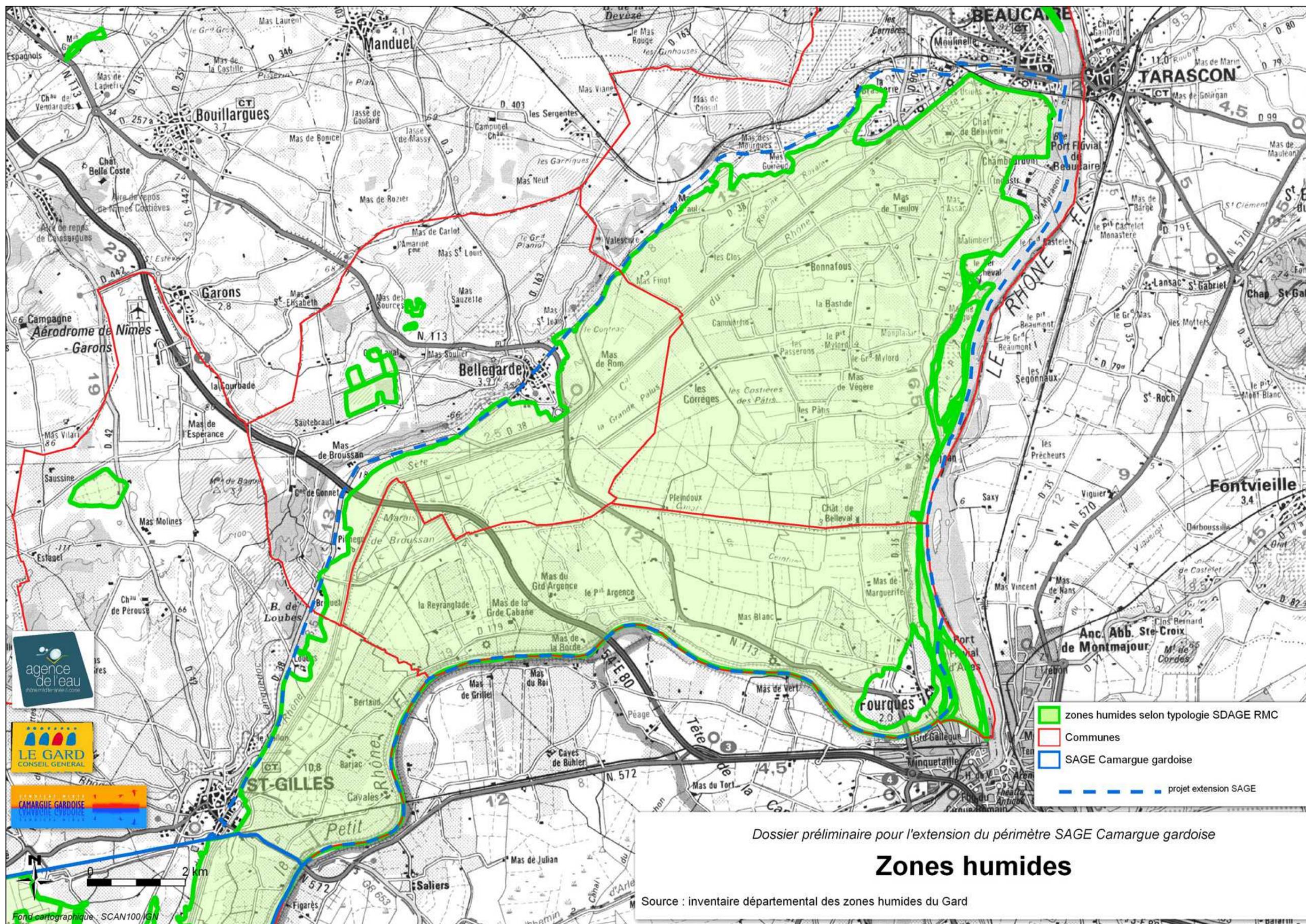
Dossier préliminaire pour l'extension du périmètre SAGE Camargue gardoise

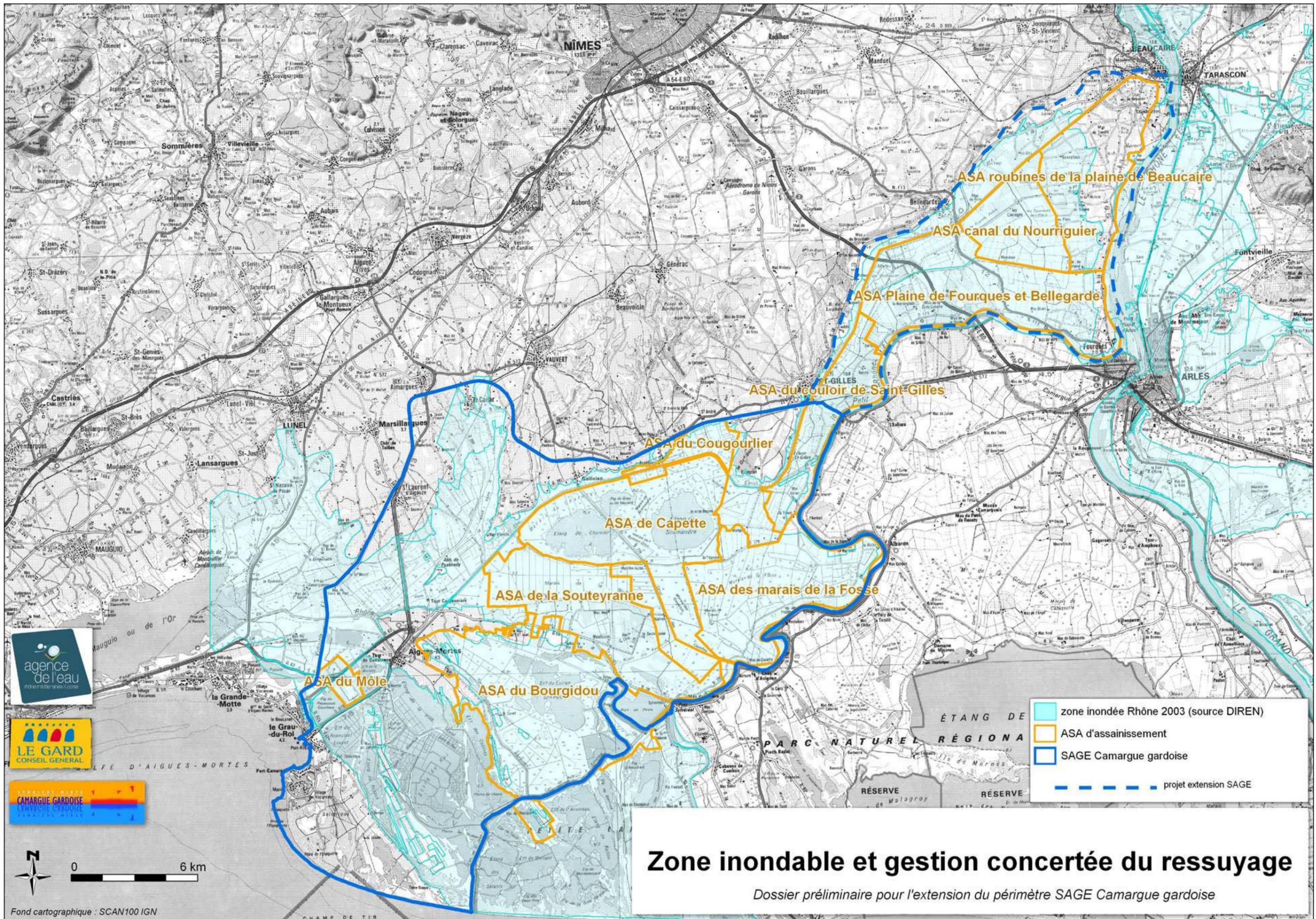


Masses d'eau DCE

Dossier préliminaire pour l'extension du périmètre SAGE Camargue gardoise







Zone inondable et gestion concertée du ressuyage

Dossier préliminaire pour l'extension du périmètre SAGE Camargue gardoise

Fond cartographique : SCAN100 IGN